

Les règles de l'Aïd et sa bienséance

أحكام العيد و آدابه

[باللغة الفرنسية]

(Le site : www.islam-qa.com)

"فريق islam-qa.com"

Traduction : L'équipe islam-qa.com

ترجمة: فريق " islam-qa.com "

Révision et correction : Abu Hamza Al-Germâny

مراجعة: أبو حمزة الجرمانى

Le bureau de prêche de Rabwah (Ryadh)

L'islam à la portée de tous !

1428-2007

islamhouse.com

Les règles de l'Aïd et sa bienséance

Sommaire

La fête des musulmans	3
Les règles du jour de l'Aïd	3
1. L'interdiction du jeûne	3
2. Assister à la prière de l'Aïd.....	3
3. Accomplir des prières surérogatoires.....	4
4. Les femmes assistent à la prière de l'Aïd	4
Les bienséances de l'Aïd	4
1. Prendre un bain rituel (le Ghousl)	4
2. Manger avant de sortir	4
3. Le takbîr	4
4. Se féliciter mutuellement	5
5. Porter ses plus beaux vêtements	5
6. Changer de chemin en revenant du lieu de prière	5
Sommaire.....	2

La fête des musulmans

Le Prophète – paix et bénédictions sur lui – a dit : « Toute nation a ses festivités et voici les vôtres. » Ici, le prophète indique que les deux Aïd sont des fêtes spécifiques aux musulmans.

Les musulmans n'ont pas de festivité à l'exception de l'Aïd al-Fitr et l'Aid al-Adhâ. Anas (qu'Allah l'agrée) a dit : « Le Messenger d'Allah (paix et bénédictions sur lui) vint à Médine alors que les habitants de cette cité avaient deux fêtes. Durant ces deux jours, des défilés et des festivités avaient lieu. Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) interrogea les Ansâr (les musulmans de Médine) à ce propos. Ils lui répondirent qu'avant l'Islam, ils avaient l'habitude d'organiser des défilés durant ces deux jours de fête. Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) leur dit : « À la place de ces deux jours, Allah vous a choisi deux autres jours qui sont meilleurs, ceux de l'Aïd al-fitr et de l'Aïd al-Adhâ. » » (Rapporté par Abû Dâwûd, 1134)

Ces deux fêtes font partie des bienfaits d'Allah pour lesquels nous devons faire preuve de considération et dont nous devons comprendre le sens. Nous allons à présent évoquer les règles du jour de l'Aïd et ses bienséances.

Les règles du jour de l'Aïd

1. **L'interdiction du jeûne** : Il est interdit de jeûner le jour de l'Aïd selon le hadith d'Abû Sa'îd Al-Khudrî (qu'Allah l'agrée) dans lequel il rapporte que le Prophète (paix et bénédictions sur lui) a interdit de jeûner le jour de la rupture du jeûne et le jour de l'al-Adhâ (fête du sacrifice). (Rapporté par Muslim 827)
2. **Assister à la prière de l'Aïd** : certains savants sont d'avis que la prière de l'Aïd est obligatoire. Ceci est l'opinion des savants hanafites et de cheikh Al-Islâm Ibn Taymiyah. D'autres savants disent qu'elle est si une partie suffisante de la communauté s'en acquitte, l'autre partie de la communauté en est déchargée. Ceci est l'opinion des savants hanbalites. Un troisième groupe de savants est d'avis que la prière de l'Aïd est une sunna fortement recommandée. Ceci est l'opinion des Malékites et des Chaféites.

3. **Accomplir des prières surérogatoires** : il n'y a pas de prières surérogatoires à accomplir avant ni après la prière de l'Aïd. Ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée) a rapporté que le Prophète (paix et bénédictions sur lui) avait l'habitude de sortir le jour de l'Aïd et de faire deux cycles de prière sans les faire précéder ni suivre d'aucune autre prière. Ceci s'applique lorsque la prière est effectuée à l'extérieur. Cependant, si la prière de l'Aïd est effectuée dans une mosquée, il faut accomplir la prière de salutation de la mosquée.
4. **Les femmes assistent à la prière de l'Aïd** : selon la sunna du Prophète (paix et bénédictions sur lui) tout le monde doit assister à la prière de l'Aïd et se comporter avec droiture et piété. La femme indisposée ne doit pas négliger le rappel d'Allah ni fuir les lieux où l'on se rassemble pour rechercher la science et évoquer Allah, à l'exception des mosquées. Les femmes, bien entendu, ne doivent pas sortir sans leur hidjab (voile).

Les bienséances de l'Aïd

1. **Prendre un bain rituel (le Ghousl)** : une des bonnes manières qu'il convient de respecter lors du jour de l'Aïd est de prendre un bain rituel avant de se rendre à la prière. On rapporte que Sa'ïd Ibn Jubayr a dit : « Trois choses sont recommandées le jour de l'Aïd : la marche (vers le lieu de prière), prendre un bain rituel et manger quelque chose avant de sortir (s'il s'agit de l'Aïd al-Fitr). »
2. **Manger avant de sortir** : il ne faut pas se rendre au lieu de prière le jour de l'Aïd al-Fitr sans avoir mangé quelques dattes. Le hadith rapporté par Al-Bukhârî selon Anas Ibn Mâlik stipule : « Le Messager de Dieu (paix et bénédictions sur lui) ne sortait jamais le matin de l'Aïd al-Fitr sans avoir mangé quelques dattes et il en mangeait un nombre impair. » En ce qui concerne l'Aïd al-Adhâ, il est recommandé de ne pas manger avant la fin de la prière lorsqu'il s'agit de manger la viande du sacrifice.
3. **Le takbîr¹ le jour de l'Aïd** : C'est un des plus importants actes recommandés de ce jour. Ad-Dâraqutnî et d'autres ont rapporté que lorsqu'Ibn 'Umar (qu'Allâh l'agrée) sortait le jour de l'Aïd al-Fitr ou de l'Aïd al-Adhâ, il s'appliquait à faire le

¹ Le fait de dire Allâhou Akbar Allâhou Akbar Allâhou Akbar ! lâ ilâha illa Allâh ! Allâhou akbar Allâhou Akbar walillâh il-hamd...

takbir tout le long du chemin vers le lieu de prière et il continuait jusqu'à l'arrivée de l'imam.

4. **Se féliciter mutuellement** : les musulmans pourront échanger leurs vœux et peu importe la forme. Ils peuvent, par exemple, dire « *Taqabbal-Allâhu minnâ wa minkum* » (qu'Allâh agrée nos bonnes actions et les vôtres). Jubayr Ibn Nufayr a dit : « Au temps du Prophète (paix et bénédictions sur lui) lorsque les musulmans se rencontraient le jour de l'Aïd, ils disaient « *Taqabbal-Allâhu minnâ wa minka* » » (Rapporté par Ibn Hajar).
5. **Porter ses plus beaux vêtements** : Jâbir (qu'Allah l'agrée) a dit : « **Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) avait une cape qu'il portait le jour de l'Aïd et le vendredi.** » Al-Bayhaqî a rapporté qu'Ibn 'Umar portait ses plus beaux vêtements le jour de l'Aïd, les hommes pouvaient alors montrer les plus beaux vêtements qu'ils possédaient lorsqu'ils sortaient pour la prière.
6. **Changer de chemin en revenant du lieu de prière²** : Jâbir Ibn 'Abdillah (qu'Allah l'agrée) a rapporté que le Prophète (paix et bénédictions sur lui) empruntait un chemin différent en revenant de la prière de l'Aïd. (Rapporté par Al-Bukhârî).

Allâh le Très-Haut sait mieux.

Fatwa émise par le site www.islam-qa.com.
Révisé par Abu Hamza Al-Germâny

Le bureau de prêche de Rabwah (Ryadh)

www.islamhouse.com

L'islam à la portée de tous !

² La sagesse expliquant ce changement de chemin est de voir plus de gens et échanger les vœux avec eux, et Allah sait mieux.